

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/NOV/118	
<u>Date du conseil municipal</u> 14/11/2024	OBJET : PROPOSITION DE MISE EN PLACE D'UNE GRATUITÉ DE LA BILLETTERIE POUR LA SÉANCE TOUT PUBLIC DU FILM « ÇA ARRIVE » DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2024
<u>Date de la convocation</u> 06/11/2024	
<u>Date de l'affichage</u> 07/11/2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le six novembre deux mille vingt-quatre.

Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Maire.

Alban LANSSELLE, Philippe DUCQ, Stéphanie DEGAND, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Angélique RAPPAILLES, Maires-adjoints.

Armand DE MAIGRET, Jules NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Sylvie POIRIER, Frédéric BRUNOT, Martial DISCH, Suzanna MARTINET, Sylvie GALLOCHER, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Clotilde LAGOUTTE, Julien BOUDET Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Luis José TENTE MARQUES, pouvoir à Stéphanie DEGAND

Valérie JACKY, pouvoir à Angélique RAPPAILLES

Nimca CIGE, pouvoir à Alban LANSSELLE

Mahmut GÜNER pouvoir à Chantal REGNAULT-GALLOIS

Anne-Laure DE BELLEVILLE pouvoir à Philippe DUCQ

Michel BILLOUT pouvoir à Clotilde LAGOUTTE

Était absent :

Thomas LECONTE

Edith LION a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-21770327-20241120-DELIB-2024-118-DE
Date de rétrotransmission : 20/11/2024
Date de réception préfecture : 20/11/2024

DELIBERATION

OBJET : PROPOSITION DE MISE EN PLACE D'UNE GRATUITÉ DE LA BILLETTERIE POUR LA SÉANCE TOUT PUBLIC DU FILM « ÇA ARRIVE » DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU la délibération n°2021/JUIL/109 en date du 8 juillet 2021 par lequel le conseil municipal a fixé les tarifs des spectacles et du cinéma « la Bergerie » du service culturel à partir du 1er septembre 2021,

VU le budget annuel de la commune,

CONSIDERANT la nécessité de soutenir et sensibiliser autour des grandes causes nationales, et notamment celle contre les violences faites aux femmes,

CONSIDERANT la nécessité de proposer la gratuité de la billetterie pour la séance du film « ça arrive » programmée le lundi 25 novembre 2024, et d'accueillir la réalisatrice Sabrina Nouchi dans le cadre des échanges avec le public,

CONSIDERANT la nécessité d'imputer le coût de la prise en charge de la billetterie sur le budget des activités culturelles, section de fonctionnement.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'**UNANIMITÉ** (28 voix **POUR**)

ARTICLE 1 : Approuve la gratuité de la billetterie pour la projection du film « ça arrive », programmée le lundi 25 novembre 2024.

ARTICLE 2 : Décide d'imputer la dépense relative à la prise en charge de la billetterie sur le budget des activités culturelles de l'année 2024, section de fonctionnement.

ARTICLE 3 : Approuve la prise en charge des frais afférents aux frais de déplacement et de repas de la réalisatrice du film et d'en imputer le coût sur le budget des activités culturelles de l'année 2024, section de fonctionnement.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER

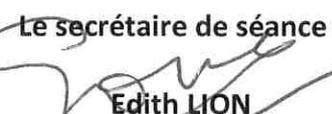


Certifié exécutoire compte-tenu de la
Télétransmission en Sous-Préfecture
le 20 NOV. 2024
Et de la transmission ou notification et
de la publication le 20 NOV. 2024

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER



Le secrétaire de séance
Edith LION



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20241120-DELIB-2024-118-DE
Date de télétransmission : 20/11/2024
Date de réception en sous-préfecture : 20/11/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que celui-ci peut être saisi par l'application informatique « télérécoeur citoyen » accessible par le site internet www.telerecoeur.fr